

AJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-377 DU 21 JUILLET 2009

Chargeant Monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI**,
Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du
Développement, de l'Evaluation des Politiques
Publiques et de la Coordination de l'Action
Gouvernementale de l'intérim du Président de la
République pour compter du 21 juillet 2009.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement.

D E C R E T E :

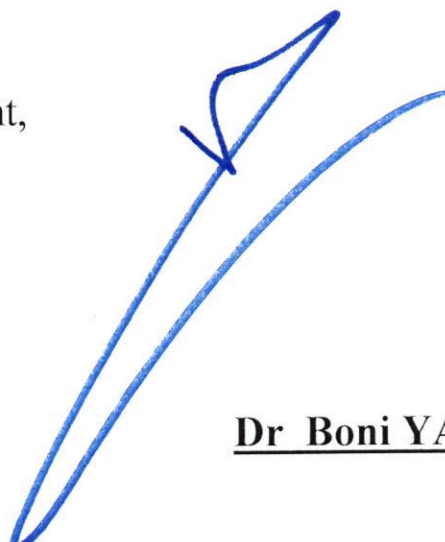
Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI**, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Kara (TOGO).

Article 2.- Il est délégué à Monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI**, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 juillet 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2
MINISTERES 30 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.